



CONTRAT ŒUFS

Contrat de l'Amap Boucl'amap (Maison Bonnet) pour l'année 2024

| LA PRODUCTRICE | L'AMAPIEN(NE) |
|--|---|
| Le Poulailier de Lulu Ludivine Errard Serrières, 54610 Belleau. luluerrard@gmail.com 06 74 90 00 66 | Prénom(s) et nom(s)* : Adresse : Téléphone : Email : <i>* merci de renseigner le nom de toutes les personnes s'il y en a plusieurs à partager ce contrat</i> |

Les Engagements :

- Conformément à la Charte des AMAP, la productrice s'engage à fournir à l'amapien(ne) des œufs de poule de qualité, élevés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique de manière certifiée et dans le respect de l'animal.
- La productrice s'engage à livrer des volailles aux livraisons prévues pendant la durée du présent contrat.
- La productrice s'engage à être présente lors des livraisons (sous réserve d'empêchement) et à être transparente et disponible pour échanger avec les amapien(ne)s sur la vie de la ferme. Elle pourra également proposer des visites de l'exploitation.
- L'amapien(ne) s'engage à adhérer à l'Amap Boucl'amap.
- L'amapien(ne) s'engage à récupérer ou à faire récupérer ses paniers au moment de leurs livraisons.
- Conformément à la Charte des AMAP, l'amapien(ne) accepte les risques liés aux aléas de la production.

Livraisons :

Du 10/01 au 11/12/2024 tous les mercredis des semaines paires

| Produit | Prix | Quantité | Prix total |
|----------------|-------|----------|------------|
| Lots de 6 œufs | 2,60€ | | |

x 25 livraisons :

Paiement en chèques de € (3 chèques maxi)

Fait à le en 2 exemplaires.

L'amapien(ne)

La productrice